



Concours photos amateurs

« Clin d'œil sur Givrand »

Du 15 mai au 15 juin 2019

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Concours gratuit ouvert aux amateurs, sans limite d'âge, de lieu de résidence, à l'exclusion des membres du conseil municipal et des membres du jury.

La photo doit être prise sur la commune de Givrand.

Une seule photo par personne est acceptée.

Envoi de la photo par mail au format jpeg à l'adresse suivante : elisa.mairie.givrand.85@orange.fr ou dépôt en mairie sur support (clé USB, carte mémoire) au format jpeg.

La taille de la photo sera d'au moins 6 millions de pixels.

La photo ne devra pas avoir de signe d'authentification du photographe.

Le nom du fichier photo devra être sous la forme « nom prénom.jpg »

Le sujet du courriel sera sous la forme : « concours – photo – nom prénom »

Le corps du mail comprendra :

- La date et le lieu de la prise de vue
- Un commentaire de 2 lignes maximum
- Les nom et prénom du participant
- L'adresse postale et le n° de téléphone du participant

Si vous déposez un support (aux heures d'ouverture de la mairie), un document sera à remplir à l'accueil, avec les mêmes éléments.

La participation sera validée après acceptation de ce règlement.

DROIT À L'IMAGE

Les participants doivent être les auteurs des photographies transmises dans le cadre du présent concours et déclarent qu'elles sont libres de tous droits. Les participants doivent s'assurer de l'autorisation des personnes photographiées ou des propriétaires des biens photographiés (autorisation écrite demandée). Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas de contestation liée aux droits à l'image ou des droits d'auteur.

EXPOSITION DES ŒUVRES

Les photos choisies par le jury seront exposées les 2 mois d'été à la Maison de la Cour, pendant les Estivales.

COMPOSITION DU JURY

Le jury sera composé de membres de la commission culture.

CRITERES DE SELECTION

Les photos seront sélectionnées selon les critères suivants :

- Qualité technique : composition, cadrage, perspective, couleurs, lumière...
- Originalité de la photo

PRIX

Les meilleurs clichés seront récompensés par le jury.

La remise des prix se fera le soir de l'inauguration des Estivales de la Cour, le dimanche 30 juin à 18h30.

EXPLOITATION DE L'IMAGE

Toutes les photos reçues pourront être utilisées par la commune (sans contrepartie) sur tous les supports de communication.

RESPONSABILITES

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature.

En cas de force majeure la commission se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

OBLIGATIONS

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature.

Signature de l'auteur (précédée de bon pour accord)